

Délibération N° 3/2021
Séance du 24 mars 2021

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- pour couvrir les dépassements d'honoraires de mandataires, pour l'établissement des compléments demandés par les services de l'Etat dans la mise à jour du PDCom 2009 et pour la création d'un support visuel pour sa présentation publique

- Vu le crédit d'étude de CHF 150'000.- voté par le Conseil municipal le 27 septembre 2017 et le crédit d'étude complémentaire de CHF 29'500.- voté par le Conseil municipal le 26 septembre 2018,
- vu le dépassement d'heures effectuées à ce jour sur le contrat du bureau d'urbanisme et annoncé en décembre 2020,
- vu les préavis des services de l'Etat d'octobre 2020, suite à la circulation technique de l'avant-projet de mise à jour du plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons, et les exigences de compléments et de modifications en découlant,
- vu l'utilité d'avoir un support visuel permettant de communiquer en tout temps à la population et aux élus en présentant les grandes lignes directrices du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons,
- vu l'utilité de ce support également pour la présentation publique exigée par l'Etat,
- vu la nécessité probable d'effectuer la présentation publique en visio-conférence et les frais en découlant, si elle ne pouvait avoir lieu en présentiel en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID 19,
- vu les offres reçues,
- vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 22 mars 2021,
- vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 90'000.- pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 septembre 2017.


Carole DISTASI
Présidente


Patrick ARTER
Secrétaire

Puplinge, le 24 mars 2021